



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil Municipal du 02 février 2023

Direction des Finances

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57.

EXERCICE 2023 – BUDGET PRIMITIF (ANNEXE)

Le budget primitif est l'acte juridique qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

L'élaboration du budget primitif 2023 a été réalisée sur les bases du rapport d'orientations budgétaires, présenté devant l'assemblée délibérante dans sa séance du 08 décembre 2022.

Le budget 2023 a été élaboré dans un contexte de crise inédite pour les finances des collectivités territoriales. Les finances souffrent de facteurs extérieurs comme l'inflation des prix des matières premières, d'une augmentation exponentielle des prix de l'énergie ou encore de la revalorisation du point d'indice des rémunérations du personnel.

A ce titre, les objectifs poursuivis au sein du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser de manière plus accrue les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une stabilité de la fiscalité et la poursuite d'un programme d'investissement assuré par l'autofinancement et les subventions.

Le budget primitif 2023 respecte pleinement ces objectifs de rigueur de gestion financière et permet à la Ville d'obtenir un budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 32.3 M€, dont :

- Section de fonctionnement : 20,8 M€
- Section d'investissement : 11,5 M€

I. VUE D'ENSEMBLE

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	20 827 150 €	19 046 575 €
Résultat reporté	- €	1 780 575 €
Total	20 827 150 €	20 827 150 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Vote du BP (<i>Proposition</i>)	6 762 957 €	10 091 457 €
Reste à Réaliser	2 019 391 €	1 478 543 €
Résultat reporté	2 787 652 €	- €
Total	11 570 000 €	11 570 000 €

Total Budget 2023	32 397 150 €	32 397 150 €
-------------------	--------------	--------------

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité.

La section de fonctionnement s'élève à 20,8 M€ en dépenses et en recettes, en diminution de 2,34 % par rapport au budget primitif 2022, répartie comme suit :

a. Recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

- Produits des services, (*cantine, centre de loisirs, manifestations culturelles...*)
- Produits des taxes,
- Subventions, (*DPV, prestation de service CAF...*)
- Dotations et participations de l'Etat (*DG, DSU, FSRIF*),
- Produits de gestion courante (*redevances et loyers*)
- Et la reprise du résultat de clôture N-1

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 20 827 150 €, se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2022 (Pour mémoire)	BP 2023 (Proposition)
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	2 361 962 €	1 780 575 €
013	Atténuations de charges	74 600 €	66 521 €
70	Produits des services	1 110 949 €	1 110 000 €
73	Impôts et taxes	12 131 554 €	12 875 362 €
74	Dotations, subventions et participations	5 079 930 €	4 768 182 €
75	Autres produits de gestion courante	172 600 €	170 000 €
77	Produits exceptionnels	388 920 €	41 000 €
78	Reprise sur amortissements et Provisions	3 700 €	15 510 €
Total Recettes de Fonctionnement		21 324 215 €	20 827 150 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2022 sur lesquelles sont appliquées les évolutions suivantes :

- Produit fiscal : + 7% compte tenu de l'estimation de cet indice de revalorisation des bases dans le cadre de la loi de finances 2023,
- Fiscalité indirecte stable dans sa globalité (composée des Attributions de Compensation, du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, de la taxe sur l'électricité, de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures et des droits de mutation),
- Revalorisation annuelle des tarifs des services, dans une approche toujours particulièrement contenue pour les usagers des services publics.

Informations complémentaires :

- **Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » :**

Recettes liées à la participation des usagers des services suivants :

- Service jeunesse : Restauration scolaire, centre de loisirs, garderie, ALJ...
- Police municipale : parking et horodateurs, halte fluviale,
- Culture : visite Château-musée, abonnement bibliothèque, ticket spectacles, manifestations culturelles...
- La mise en place de convention de mutualisation passée avec le CCAS et la CCPN.

- **Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :**

Il est tenu compte de l'évolution des bases d'imposition directe de la taxe d'habitation (résidence secondaire et logement vacant), taxe foncière bâtie et non bâtie, comme indiqué lors des orientations budgétaires, due à une augmentation mécanique des bases fiscales. *(Montant estimé sur la base des réalisations 2022)(cf. chapitre b. page 5)*

- **Au chapitre 74 « Dotations et participations » :**

Inscription des dotations liées à :

- Dotation Globale de Fonctionnement
- Dotation de Solidarité Urbaine
- Dotation politique de la Ville
- Fonds National de Péréquation

Inscription des subventions liées à :

- Des prestations de service de la CAF de Seine-et-Marne pour les services jeunesse, scolaire et périscolaire,
- Des financements de poste de chargé de projet et de contrat aidés (Projet action cœur de ville, contrat local de santé mentale, adultes relais, contrat PEC...)

- **Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :**

Encaissement des loyers et charges du parc locatif de la commune ainsi que la location de la boutique éphémère, la salle des Tanneurs, la salle de la Scène du Loing et la salle de l'Atelier.

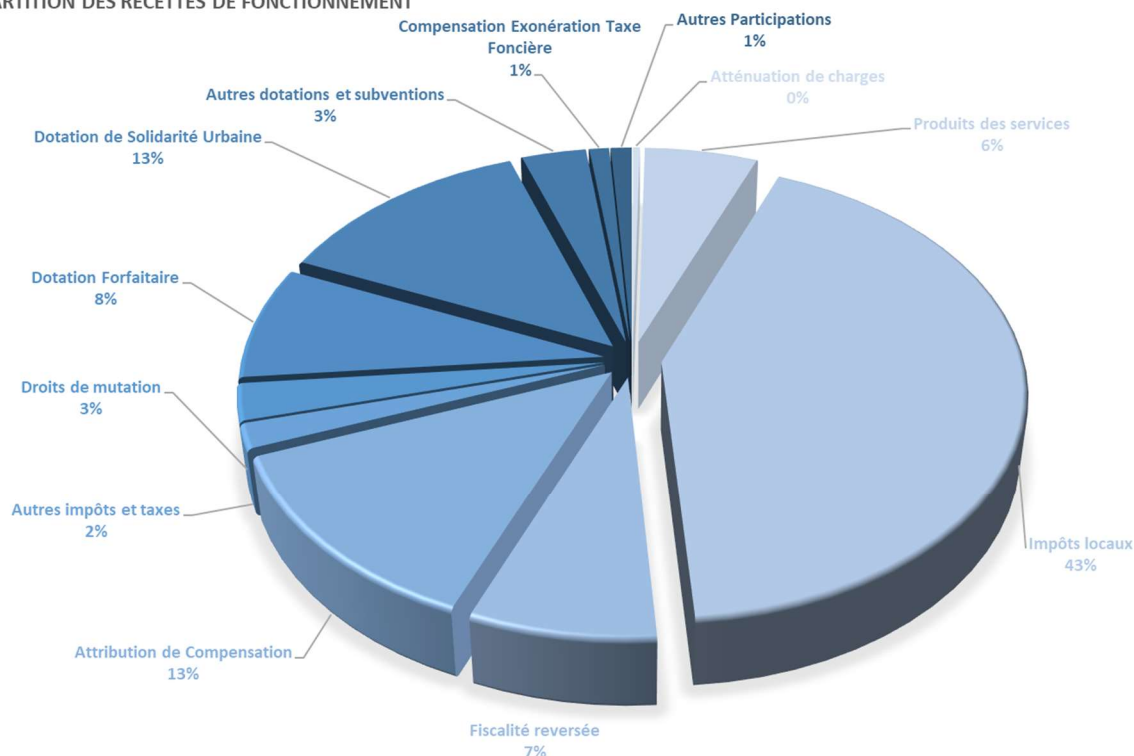
- **Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » :**

Diminution des inscriptions liés au remboursement de l'assurance du sinistre de la maison étape (223 773 €) et de l'encaissement d'un dégrèvement de taxe foncière suite à une étude avec le cabinet Néoptim (60 000€).

- **Au chapitre 78 « Reprise sur amortissement et provisions » :**

Inscription des crédits pour la provision des créances douteuse.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



b. Fiscalité

Pour l'année 2023, la commune propose de maintenir les taux des trois taxes ci-dessous.

Les produits attendus :

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2021)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	17,39%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux Départemental 2022 (18%)</i>	46,87%	39,65%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	57,13%

Taxes	Impôts locaux 2022		Impôts locaux prévisionnels 2023	
	Produits	En euros/hab (13 211 hab)	Produits	En euros/hab (13 109 hab)
Taxe d'Habitation (Hors résidences principales et locaux vacants)	156 366 €	11,84 €	156 366 €	11,93 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 529 716 €	569,96 €	7 863 672 €	599,87 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38 796 €	2,94 €	38 796 €	2,96 €

Comme pour chaque exercice budgétaire, le produit exact des impositions locales sera évalué par les services fiscaux un peu plus tard dans l'année et fera l'objet d'éventuels réajustements par décision modificative.

c. Dépenses de fonctionnement

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel,
- Achats de fournitures,
- Charges de gestion courante (fluide, maintenance et entretien, téléphone...)
- Prestations de services,
- Charges financières.

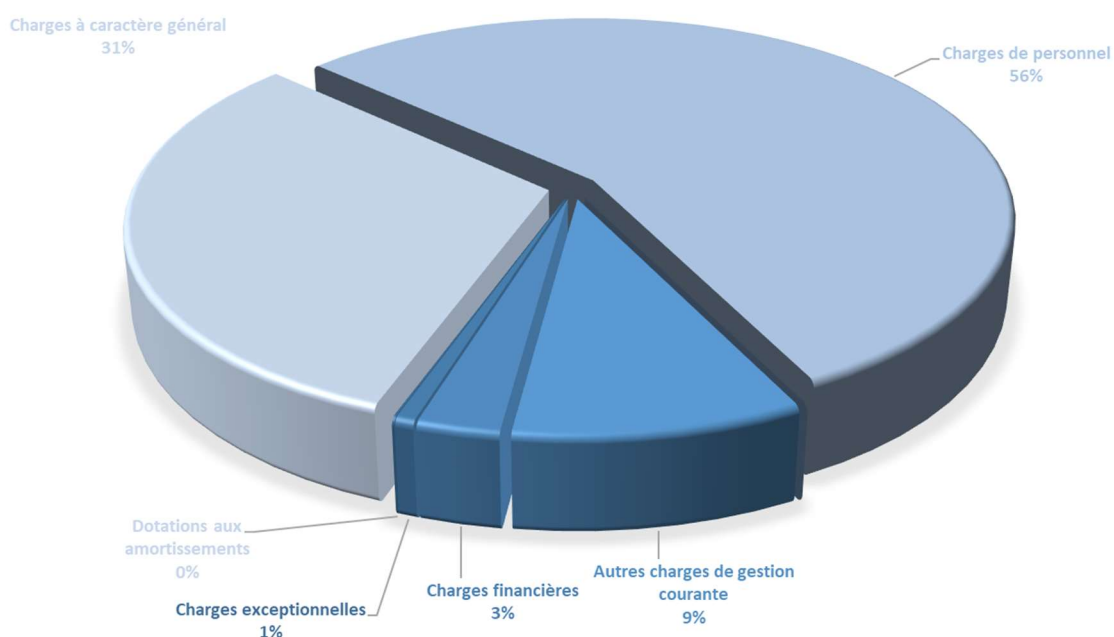
Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 20 827 150 €, sont réparties entre les opérations réelles pour 18 717 016 €, les opérations d'ordre (principalement dotation aux amortissements) pour 561 520 € et le virement à la section d'investissement pour 1 548 614 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget 2022 (Pour mémoire)	BP 2023 (Proposition)
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €
011	Charges à caractère général	4 861 478 €	5 842 621 €
012	Charges de personnel	9 861 762 €	10 458 730 €
022	Dépenses imprévues ⁽¹⁾	33 190 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	1 757 051 €	1 771 254 €
66	Charges financières	426 470 €	511 101 €
67	Charges exceptionnelles	125 870 €	117 800 €
68	Dotations aux amortissements	15 510 €	15 510 €
Total Dépenses Réelles		17 081 331 €	18 717 016 €
042	Opération d'ordre	443 564 €	561 520 €
023	Virement à la section d'investissement	3 799 320 €	1 548 614 €
Total Opérations d'Ordre		4 242 884 €	2 110 134 €
Total Dépenses de Fonctionnement		21 324 215 €	20 827 150 €

(1) Le chapitre 022 est supprimé avec le passage à la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATION D'ORDRE)



Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les charges à caractère général sont en hausse de 20 %. Elles regroupent les achats courants, le recours aux services et prestataires extérieurs, les impôts et taxes que la collectivité doit assumer. Les crédits budgétaires proposés représentent une augmentation des inscriptions de 981 143 €.

La maîtrise des dépenses permet de compenser l'augmentation du chapitre due à l'impact des principales évolutions suivantes :

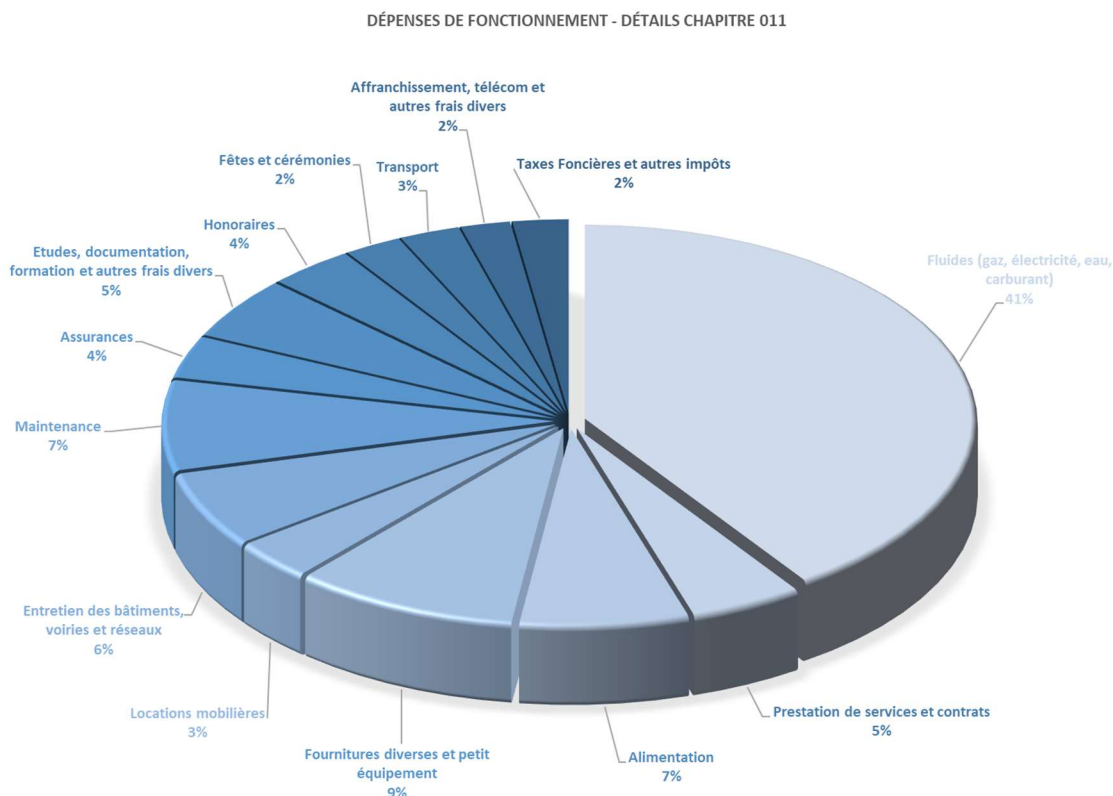
- **Prix de l'énergie :** (*Electricité, Gaz, Chauffage Urbain, Carburant*)

Budget 2022 : 850 550 €

Budget 2023 : 1 860 625 €

Variation : + 1 010 075 €

- Assurance dommage aux biens et responsabilité civile : + 146 780 €
- Inflation sur les denrées alimentaires pour la cuisine centrale : + 34 000 €



Les charges de personnel (chapitre 012) :

Masse salariale 2023

Année 2023	Titulaires	Contractuels droit public	contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 794 000 €	1 915 425 €	91 145 €	24 320 €	5 824 890 €
Sup. Familial	37 880 €	26 000 €		30 €	63 910 €
Régime Indemnitaire	571 360 €	287 000 €			858 360 €
Heures Supplémentaires	40 210 €	20 100 €			60 310 €
Prime Exceptionnelle	280 860 €	140 495 €			421 355 €
Indemnités	62 170 €	12 950 €	360 €	30 300 €	105 780 €
Congés Payés	15 000 €	7 865 €			22 865 €
Total	4 801 480 €	2 409 835 €	91 505 €	54 650 €	7 357 470 €

Rémunérations 7 357 470 €
Charges sociales 3 101 260 €
Total général 10 458 730 €

Charges Sociales	Montant
Cotisations versées à l'URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,...)	1 550 889 €
Cotisations Centre de Gestion et CNFPT	105 445 €
Cotisations aux caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP...)	1 307 926 €
Autres cotisations (Assurance, médecine du travail...)	137 000 €
Total	3 101 260 €

Pour information, les emplois inscrit au budget de la ville au 01 janvier 2023 sont de 247 agents (248 au 01/01/2022). On distingue d'une part les emplois permanents correspondant au tableau des effectifs de la collectivité et d'autre part les emplois non-permanents qui permettent de faire face à un besoin occasionnel (saisonniers, apprenti, emploi aidé) ou en remplacement d'un congé maladie.

Effectifs au 01 janvier 2023	Titulaires	Non titulaires	Postes vacants	Total emplois budgétés
Emplois Permanents	156	74	14	230
Emplois Non-Permanents		17		17
Total	156	91	14	247

Les prévisions des rémunérations des charges de personnel connaissent une augmentation de 7.68 %, soit 524 791 € pour tenir compte des facteurs d'évolution suivants :

- **Revalorisation du point d'indice de 3.5 % au 01 juillet 2022 :**

Estimation d'une augmentation de 300 000 €

- **Agents titulaires** : en augmentation de 146 803 €, soit +3.15 % :

Nombre d'agents prévus au budget : 156 (159 au 01/01/2022)

Nombre d'agents présents au 01/01/2023 : 156

Nombre de postes restants à pourvoir au 01/01/2023 : 0

Les prévisions d'évolution de carrière pour les agents titulaires sont estimées à 64 000 € pour 72 avancements d'échelons 9 avancements de grade.

- **Agents contractuels** : en augmentation de 374 311 €, soit +17.60 %

Les agents contractuels de droit public

Nombre d'agents prévus au budget : 85 (82 au 01/01/2022)

Nombre d'agents présents au 01/01/2023 : 81

Nombre de postes restants à pourvoir au 01/01/2023 : 4 (1 agent de nettoyage à la propreté, 1 agent d'entretien à l'école maternelle Jeanne Vervin, 1 chargé de prévention et sécurité, 1 chargé de mission programme réussite éducative)

Les agents contractuels de droit privé

Nombre d'agents prévus au budget : 6 (5 au 01/01/2022)

1 apprenti, 3 PEC et 2 adultes relais

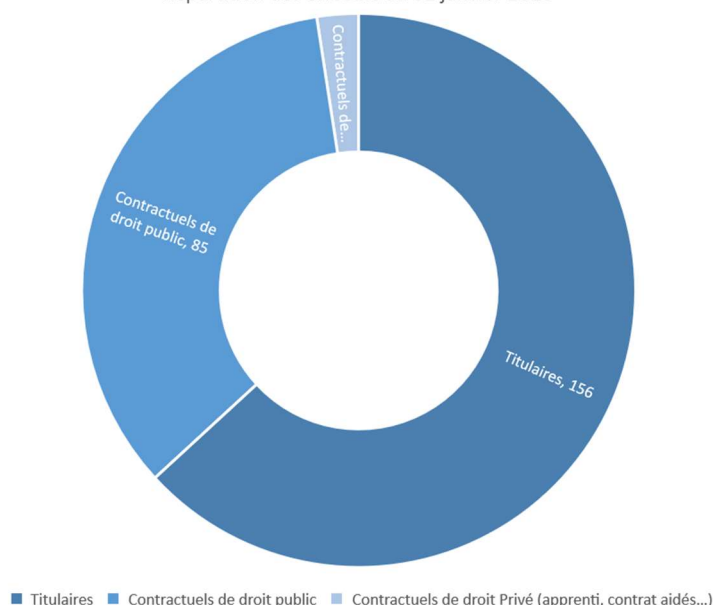
Nombre d'agents présents au 01/01/2023 : 5

Nombre de postes restants à pourvoir au 01/01/2023 : 1 adulte relais

- **Les charges sociales** augmentent de 191 877 €, soit + 6.59 %
- *Plafond sécurité sociale +6.94% et taux AT 1.78 soit +0.05%*

Une somme de 15 000 € est inscrite au chapitre 012 permettant la mise en œuvre de la politique sociale de la commune envers les agents (chèques cadeaux et remboursements garde d'enfants).

Répartition des effectifs au 01 janvier 2023



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

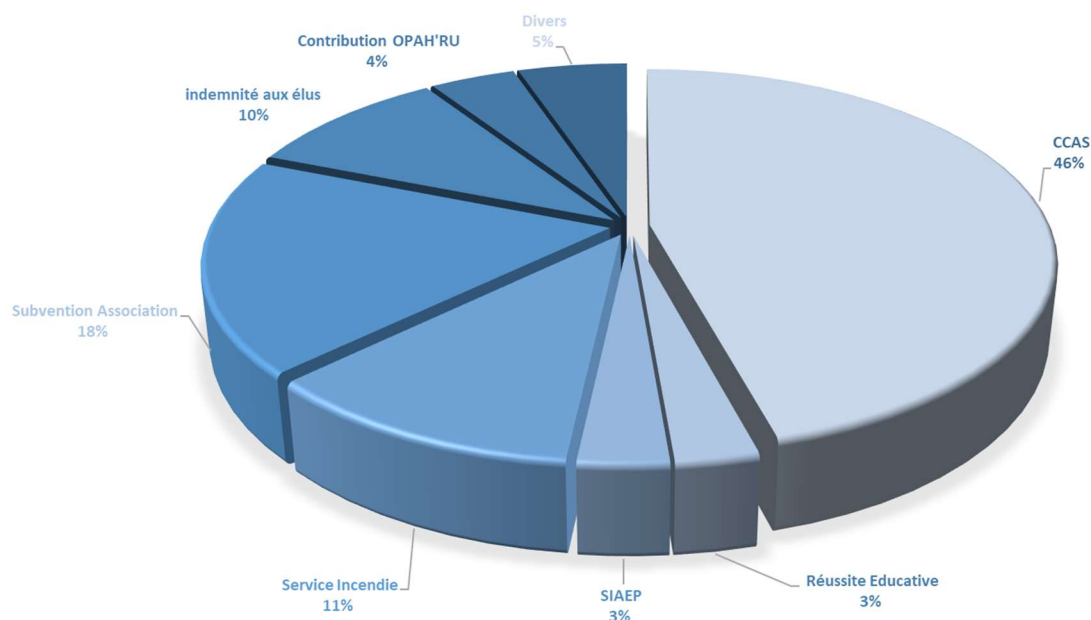
Regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), aux associations et aux indemnités et cotisations des élus. Augmentation de la subvention CCAS de 41 900 € soit :

- 25 500 € pour la prise en charge de la revalorisation du point d'indice des rémunérations
- 25 820 € pour la mise en place de la loi SEGUR pour les agents sociaux territoriaux
- - 9 420 € pour le budget PRE

Subvention 2022 : 820 100 €

Subvention 2023 : 862 000 €

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VERSÉES - CHAP.65



Les charges financières (chapitre 66) :

Augmentation des intérêts de la dette à hauteur de 82 880 €, liés à l'indexation d'une partie de la dette sur le Livret A.

III. Autofinancement

L'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité et dont celle-ci pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

L'autofinancement dégagé en 2023 se décompose comme suit :

	BP 2022	BP 2023
1 Dotations aux Amortissements	443 564 €	561 520 €
2 Virement à la section d'Investissement	3 799 320 €	1 548 614 €
3 Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'année N-1 à la section d'investissement (1068)	2 154 960 €	3 328 500 €
	6 397 844 €	5 438 634 €

1 - Dotations aux amortissements : Somme des annuités des biens amortis de l'inventaire de la commune.

2 - Virement à la section d'investissement : Somme transférée de la section de fonctionnement calculée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement 2023	19 276 786 €	20 825 400 €
Virement à la section d'investissement	1 548 614 €	
Budget total	20 825 400 €	20 825 400 €

3 - Affectation du résultat : Somme affectée en section d'investissement prélevée sur l'excédent de fonctionnement N-1 (*couvre uniquement le résultat d'investissement déficitaire N-1*)

IV. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 11 570 000 € en dépenses et en recettes, en baisse de 2.70 % par rapport au budget primitif 2022 et est répartie comme suit :

a. Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat de l'année N-1,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA, ...),
- Le produit des cessions,

Ces recettes s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2022 (pour mémoire)			Budget 2023 (proposition)	
		RAR 2021	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2022	Inscriptions nouvelles
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	432 340 €	432 340 €		600 000 €
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	- €	2 154 960 €	2 154 960 €		3 328 500 €
024	Produits des cessions	- €	238 500 €	238 500 €		860 050 €
13	Subventions d'investissement	938 687 €	3 071 169 €	4 009 856 €	1 478 543 €	3 090 773 €
16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	- €	1 600 €	1 600 €		- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	226 269 €		- €
Total Recettes Réelles		938 687 €	5 898 569 €	7 063 525 €	1 478 543 €	7 879 323 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	3 956 710 €	3 799 320 €		1 548 614 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	420 064 €	443 564 €		561 520 €
041	Opération patrimoniales	- €	676 730 €	8 542 561 €		102 000 €
Total Recettes Opération d'Ordre			5 053 504 €	12 785 445 €		2 212 134 €
Reste à Réaliser					1 478 543 €	
Total Recettes d'investissement		938 687 €	10 952 073 €	19 848 970 €	1 478 543 €	10 091 457 €
			11 890 760 €			11 570 000 €

Informations complémentaires :

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Les recettes sont liées à

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (550 000 €),
- La Taxe d'Aménagement (50 000 €)
- La succession de la Mme TILLOU (Vente aux enchères estimée à 102 000 €).

Affectation du résultat de fonctionnement (chapitre 1068) :

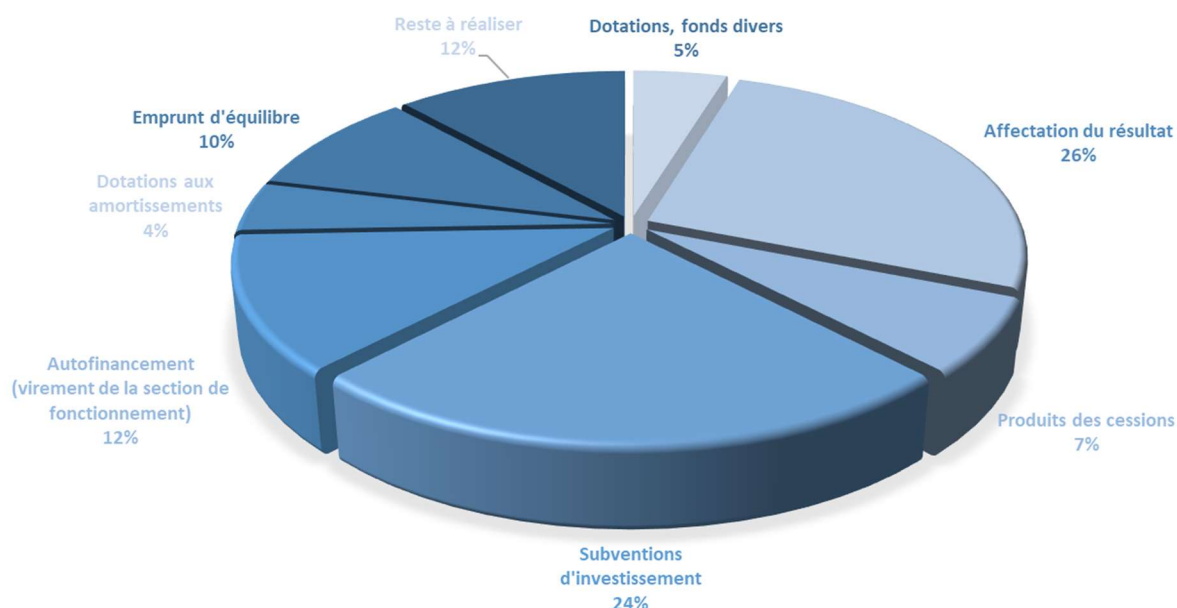
Correspond au besoin de financement des investissements. Une partie de l'excédent de fonctionnement est affecté aux recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement N-1 et les restes à réaliser.

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Les recettes sont liées aux travaux d'investissement 2023, principalement à la restauration de l'église Saint Jean Baptiste, aux opérations inscrites au programme Action Cœur de Ville (Création d'une maison étape Eurovéloroute, la requalification de local commercial « Criton », les aménagements des espaces publics de la Cours Balzac et du Champ de Mars et aux projets de transition écologique (Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et rénovation de l'éclairage public).

Produits des cessions (chapitre 024) :

Produits de ventes immobilières. (Immeuble du 53 rue du Montgagnant, Foyer Dumée, lot 2 de la rue Denis Papin)



b. Dépenses d'investissement

Celles-ci se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (1 326 090 €), du programme d'investissement et des immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (5 332 668 €).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chap,	Libellé	Budget 2022 (pour mémoire)			Budget 2023 (proposition)	
		RAR 2021	Inscriptions nouvelles BP	Total Budget + DM	RAR 2022	Inscriptions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 319 200 €	1 319 200 €	- €	1 328 290 €
20	Immobilisations Incorporelles	114 040 €	214 680 €	348 640 €	98 799 €	48 740 €
204	Subvention d'équipements versées	7 246 €	94 700 €	101 946 €	4 251 €	42 330 €
21	Immobilisations Corporelles	741 467 €	3 969 314 €	4 803 160 €	904 284 €	3 549 688 €
23	Immobilisations en cours	573 515 €	2 522 489 €	3 076 084 €	1 012 056 €	1 691 910 €
Total Dépenses Réelles		1 436 267 €	8 120 383 €	9 649 030 €	2 019 391 €	6 660 958 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement (Déficit)	- €	1 657 379 €	1 657 379 €		2 787 652 €
041	Opération patrimoniales	- €	676 730 €	8 542 561 €		102 000 €
Total Dépenses Opération d'Ordre		- €	2 334 109 €	10 199 940 €	- €	2 889 651 €
Reste à Réaliser					2 019 391 €	
Total Dépenses d'investissement		1 436 267 €	10 454 493 €	19 848 970 €	2 019 391 €	9 550 609 €
		11 890 760 €			11 570 000 €	

Le programme d'investissement

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

Programme de transition écologique : 1 390 000 €
(Sollicitation des financements à hauteur de 762 328 €)

- Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Programme de rénovation de l'éclairage public – Phase 1/3
- Travaux d'isolation dans les écoles
- Continuité de l'aménagement cyclable

Programme Action Cœur de ville : 2 050 000 €
(Sollicitation des financements à hauteur de 1 806 770 €)

- Finalisation des travaux de la maison étape Eurovéloroute
- Aménagement de la halte fluviale et de l'aire de camping-car
- Démarrage des travaux pour l'ex-commerce Criton
- Aménagement des espaces publics (Cours Balzac et Champ de Mars)

Patrimoine bâti : 585 000 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 329 910 €)

- Continuité de la phase 2 du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste
- Travaux de mise en sécurité et de rénovation dans différents bâtiments scolaires
- Divers travaux de mise en conformité dans les bâtiments municipaux

Espaces publics : 295 000 €

(Sollicitation des financements à hauteur de 230 000 €)

- Démarrage de la phase 2 des travaux d'éclairage et de sécurisation de l'espace sportif et de loisirs sur le terrain d'aventure
- Rénovation de la rue des Hauteurs du Loing

Matériels autres services : 280 000 €

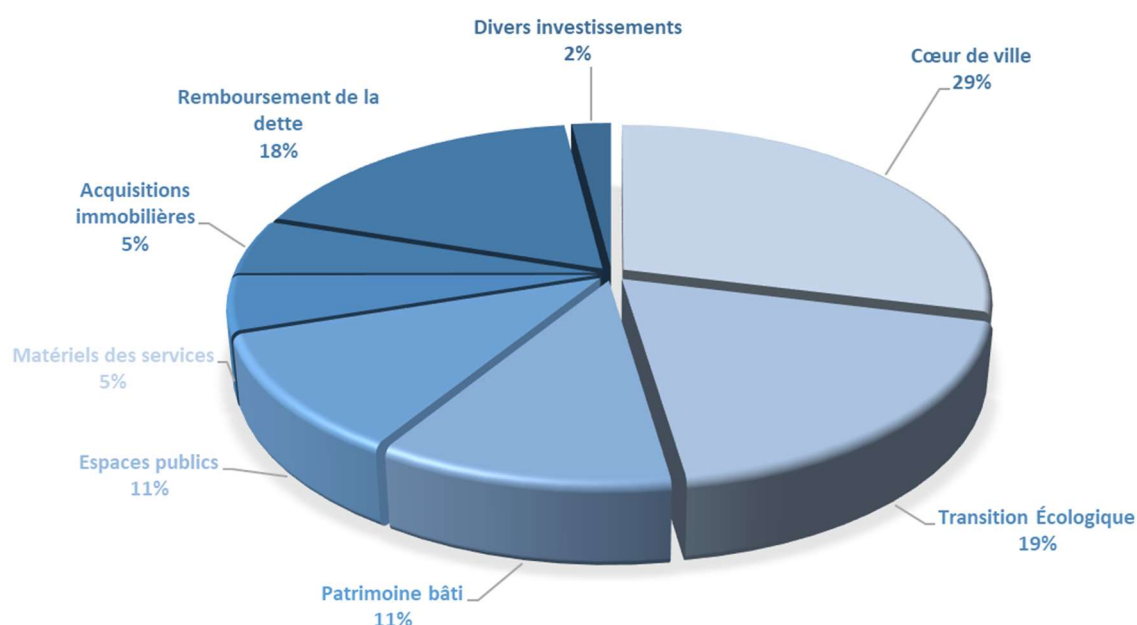
- Renouvellement des matériels et équipements, à titre indicatif :
 - Renouvellement des postes informatiques
 - Matériels pour les services techniques
 - Matériels de restauration pour la cuisine centrale
 - Mobilier des écoles
- Budgets participatifs dédiés aux conseils de quartier
- Installation et remplacement de caméra de vidéoprotection
- Restauration des œuvres du Château-Musée

Acquisition immobilière : 381 100 €

Acquisition :

- 129 bis route de Moret
- 31 rue Gauthier 1^{er} et 16 rue Bézout (DIA)
- 4 rue Jean Macé (OAP)

VENTILATION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

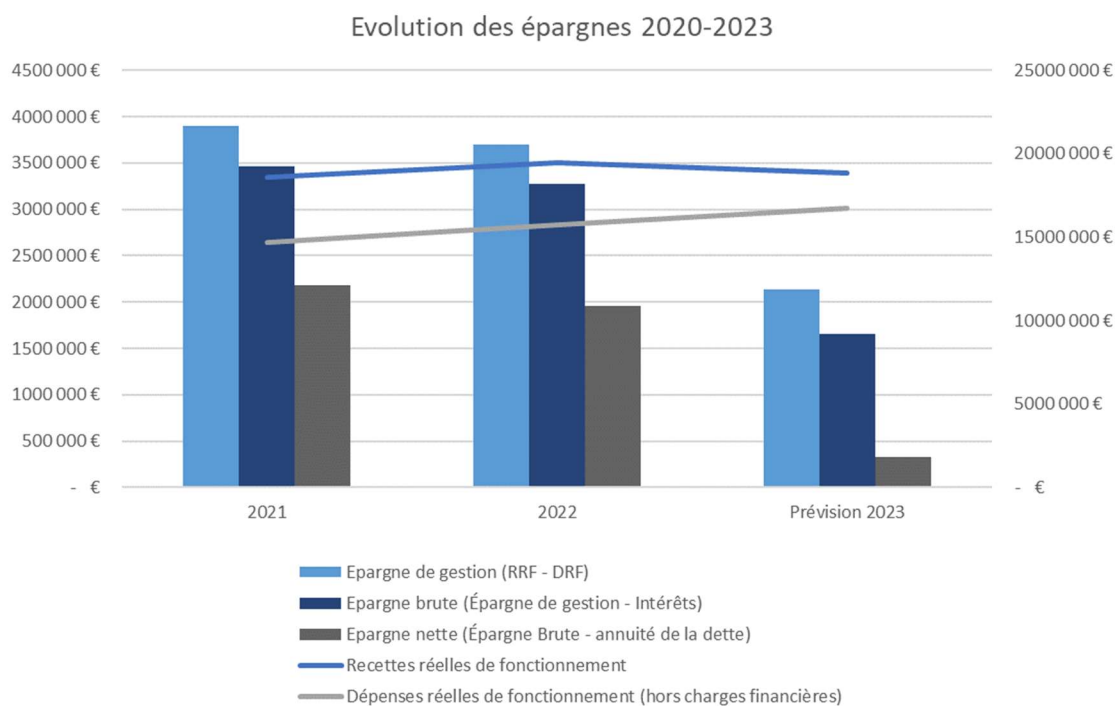


V. Les épargnes

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de « santé » financière de la collectivité :

Épargnes / Exercices	2021	2022	Prévision 2023
Recettes réelles de fonctionnement	18 600 237 €	19 471 825 €	18 911 227 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	14 700 733 €	15 772 076 €	16 770 443 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	3 899 504 €	3 699 749 €	2 140 784 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	435 302 €	426 334 €	482 400 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	20,96%	19,00%	11,32%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	3 464 202 €	3 273 416 €	1 658 384 €
Taux d'épargne brute (en %)	18,62%	16,81%	8,77%
Remboursement de la dette	1 285 484 €	1 315 421 €	1 326 088 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	2 178 718 €	1 957 995 €	332 296 €
Taux d'épargne nette (en %)	11,71%	10,06%	1,76%

Le seuil de vigilance est fixé à 10% et le seuil d'alerte à 7% pour l'épargne brute.



VI. La gestion de la dette

a. Ratio de désendettement

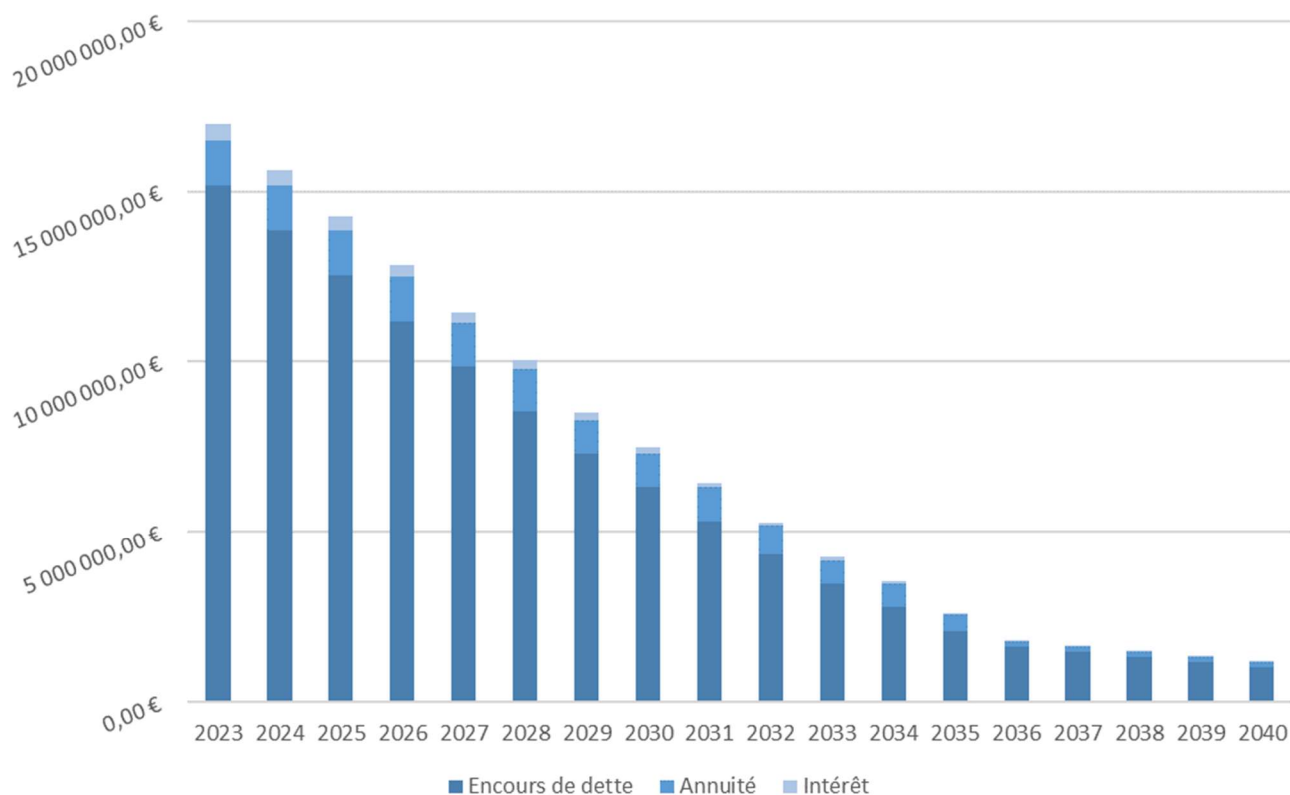
Le ratio de désendettement exprime en théorie le nombre d'années nécessaire pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. En principe, le niveau d'alerte est fixé à 10 ans.

Indicateur de Gestion	2021	2022	2023
Encours de la dette (au 01/01/N)	17 805 756,00 €	16 454 401,00 €	15 138 087,00 €
Ratio de désendettement (en année)	5,14	5,03	9,15

b. Le niveau d'endettement

Echéance				
Periode	Encours de dette	Annuité	Intérêt	Total
2023	15 181 951,84 €	1 326 087,62 €	479 673,28 €	1 805 760,90 €
2024	13 855 864,22 €	1 332 261,48 €	443 812,20 €	1 776 073,68 €
2025	12 523 602,74 €	1 342 357,19 €	388 673,72 €	1 731 030,91 €
2026	11 181 245,55 €	1 327 647,10 €	340 363,28 €	1 668 010,38 €
2027	9 853 598,45 €	1 308 246,50 €	293 045,33 €	1 601 291,83 €
2028	8 545 351,95 €	1 245 287,84 €	249 123,20 €	1 494 411,04 €
2029	7 300 064,11 €	986 903,49 €	208 071,67 €	1 194 975,16 €
2030	6 313 160,62 €	997 058,72 €	171 647,00 €	1 168 705,72 €
2031	5 316 101,90 €	993 626,83 €	140 510,12 €	1 134 136,95 €
2032	4 322 475,07 €	854 675,29 €	109 669,28 €	964 344,57 €
2033	3 467 799,78 €	690 107,60 €	88 543,35 €	778 650,95 €
2034	2 777 692,18 €	692 002,33 €	70 885,92 €	762 888,25 €
2035	2 085 689,85 €	469 290,60 €	54 554,83 €	523 845,43 €
2036	1 616 399,25 €	146 945,36 €	46 320,94 €	193 266,30 €
2037	1 469 453,89 €	146 945,36 €	41 961,32 €	188 906,68 €
2038	1 322 508,53 €	146 945,36 €	37 601,70 €	184 547,06 €
2039	1 175 563,17 €	146 945,36 €	33 242,09 €	180 187,45 €
2040	1 028 617,81 €	146 945,36 €	28 882,47 €	175 827,83 €

c. Profil d'extinction de la dette



VII. Conclusion et vote

L'année 2023 s'ouvre dans un contexte de grande incertitude. Avec la dégradation de la conjoncture économique et l'inflation qui devrait se maintenir à un niveau élevé, les marges de manœuvre des collectivités se rétrécissent considérablement.

En effet, cette situation pénalise la capacité d'autofinancement de la ville en pesant directement sur l'épargne.

La maîtrise énergétique se place désormais comme un enjeu majeur pour les prochaines années.

Dans ce contexte, la collectivité poursuit avec prudence les projets du mandat.